

Communiqué

Réunion conjointe de la Commission restreinte des Finances avec le groupe de travail "Finances" et les Présidents de District du 26 mai 2021

Lyon, le 27 mai 2021

Conformément aux décisions prises par le Conseil de Ligue du 24 avril et la Commission des Finances du 28 avril, une réunion commune a été organisée ce mercredi 26 mai entre la Commission restreinte des Finances de la Ligue et le panel représentatif des clubs de la Ligue ainsi que les Présidents ou représentants de District.

Après un moment d'échanges où chacun, clubs, districts, ligue a pu librement s'exprimer sur sa situation et notamment sur les contraintes financières qui sont les siennes ;

Sur la base de la prévision de clôture des comptes 20/21 de la LAuRAFoot présentée par le cabinet comptable In Extenso qui a permis d'anticiper les marges de manœuvre financières dont disposerait la Lique sur la fin de saison 20/21;

En complément du remboursement pour moitié des engagements 20/21 des équipes séniors masculines de R1/R2/R3 et le remboursement total de ces engagements pour toutes les autres équipes régionales décidés par le Conseil de Ligue du 06/3;

L'ensemble des participants sont convenus de proposer au Conseil de Ligue du 29/5 de compléter ces premiers efforts financiers par les dispositions suivantes :

- Remboursement de la 2^{ème} moitié des engagements 20/21 pour les équipes séniors masculines de R1/R2/R3; toutes les équipes régionales bénéficieront ainsi du remboursement intégral de leurs engagements de la saison;
- Pour les clubs spécifiques Futsal et Beach Soccer : conformément à la décision de principe du Bureau Plénier du 25/3, ces clubs qui n'ont eu aucune activité tout au long de la saison se verront également rembourser leur cotisation 20/21 ;
- <u>La part assurancielle de 0,5€ par licence</u> à appliquer sur les licenciés « majeurs » pour abonder le fonds d'Indemnité Journalière complémentaire de la Sécurité Sociale <u>ne</u> <u>sera pas appelée aux clubs sur le Relevé N° 3 et sera acquittée directement par la</u> <u>LAURAFoot.</u>

Par ailleurs, la Ligue ayant clairement réaffirmé qu'en cette période difficile pour tous, <u>il n'était pas question pour elle de dégager un excédent à la clôture de ses comptes 20/21</u> mais simplement de les équilibrer comme toute association se doit de le faire, il a été décidé de proposer au Conseil de Ligue le dispositif complémentaire suivant :

- Tout excédent qui sera constaté au 30/6 sera intégralement consacré à aider les clubs les plus en difficulté. Pour ce faire, les clubs qui se trouveraient dans cette situation devront renvoyer à la Lique avant le 20/6 une demande d'accompagnement financier à l'aide d'un formulaire type à remplir, et qui sera adressé par mail à tous les clubs dans les prochains jours avec les modalités de réponse et les documents éventuels à fournir ;
- Que passée cette date du 20/6, les clubs qui n'auront pas formulé cette demande avec les éléments justificatifs à l'appui, se verront appeler normalement au règlement du relevé N°2. Les autres clubs, ceux ayant sollicité un accompagnement financier, feront quant à eux l'objet d'un examen de leur situation financière, au cas par cas, par un groupe de travail dédié afin de convenir des solutions les plus adaptées pour chacun.

Parallèlement, <u>les Présidents ou représentants de district se sont également engagés à accompagner financièrement au mieux tous leurs clubs (notamment les clubs départementaux)</u> pour cette fin de saison 20/21 et le début de la suivante, selon des modalités qui restent propres à chaque territoire.

Toutes les opérations complémentaires en faveur des clubs qui en bénéficieront, apparaitront sur les comptes « Ligue » de ces clubs à l'occasion du Relevé N°3. <u>Apparaitra également sur ce Relevé N°3 la régularisation à l'Euro l'Euro des frais de péréquation des officiels selon les acomptes appelés en début de saison et les matches effectivement disputés. Ce Relevé N°3 de la Ligue sera établi conformément aux RG de la LAuRAFoot à la date du 30/6 pour d'évidentes raisons comptables mais <u>ne sera pas mis en recouvrement et sera jumelé avec le Relevé N°1 de la saison 21/22 prévu le 15/9.</u></u>

Il est ici rappelé que tout club qui souhaite bénéficier d'un échéancier peut toujours en faire la demande sur <u>comptabilite@laurafoot.fff.fr</u>;

LAuRAFoot / Mai 2021



Siège social : 350b, avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon

Etablissement : ZI Bois Joli II – 13, rue Bois Joli - 63800 Cournon d'Auvergne

Tél.: 04.72.15.30.30 / E-mail: ligue@laurafoot.fff.fr

N° SIRET: 779 825 702 0052

